



Une politique de contrôle aux frontières non conforme à la loi

Le Secours Catholique-Caritas France (SCCF) dénonce les violations des droits fondamentaux des personnes migrantes aux frontières intérieures dont la frontière franco-italienne. « *A Montgenèvre, les migrants sont régulièrement refoulés alors qu'ils ont le droit de demander l'asile. Ils n'ont pas toujours accès aux services de base (alimentation, eau, soins, etc.) et sont parfois privés de libertés dans des préfabriqués à la frontière* » s'insurge Yann Ortega, délégué des Alpes du Sud. Les violations des droits et les contrôles migratoires poussent les personnes migrantes à prendre de plus en plus de risques pour rejoindre la France. Depuis 2015, à Briançon, 7 personnes migrantes ont perdu la vie et au moins deux sont portées disparues. Le SCCF déplore le fait que les autorités nationales et locales ne soutiennent pas les acteurs associatifs de Briançon qui viennent en aide aux exilés en ne mettant pas à disposition un lieu d'accueil. « *Cette politique est non conforme à la loi qui oblige l'Etat à offrir un hébergement d'urgence inconditionnel à toute personne sur le territoire.* » dénonce Yann Ortega. Depuis 2015, plus de 20 000 personnes ont été accueillies à Briançon, uniquement par les acteurs associatifs. Pourtant les personnes solidaires qui soutiennent les personnes exilées font régulièrement l'objet d'entraves à la solidarité, se traduisant par des d'intimidations, des verbalisations voire des poursuites judiciaires. Le Secours catholique demande par ailleurs un moratoire sur le règlement Dublin III qui, en empêchant les personnes migrantes de demander l'asile dans le pays de leur choix, les pousse à l'errance en Europe.

Cécile LECLERC-LAURENT

Journaliste

Pôle production éditoriale

Direction de la communication et générosité

106 rue du Bac 75 007 PARIS

☎ 01 45 49 75 34 - 07 57 07 75 58